



**HAL**  
open science

## Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2014, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02037269

**HAL Id: hceres-02037269**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037269>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université Montpellier 1

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Montpellier 1 - UM1

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150009193

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
UFR Droit et Science politique, 39 rue de l'Université 34000 Montpellier.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence mention *Droit* présentée par l'Université Montpellier 1 se déploie en 6 semestres permettant une spécialisation progressive de l'étudiant et l'acquisition de 180 crédits européens (ECTS). Chacun d'entre eux se décline en unités d'enseignement obligatoires ou optionnelles. Elle vise à permettre d'acquérir les savoirs fondamentaux et méthodologiques dans les différentes branches du droit ainsi que des matières connexes. Elle s'articule sur une distinction entre cours magistraux et travaux dirigés (TD), qui peuvent être parfois obligatoires ou optionnels. Les TD permettent d'insister sur l'acquisition des savoirs méthodologiques. Un tutorat est proposé aux étudiants de L1 comme de L2 sous forme de séance hebdomadaire d'une heure trente. Il est différencié entre droit public, droit privé, langue ou documentation.

Une unité de langue obligatoire au cours d'un semestre de chaque année est prévue. Les étudiants peuvent accéder à des certifications en langues. Une unité d'informatique permet de préparer le Certificat Informatique et Internet (C2i). En troisième année, une unité permet aux étudiants de formaliser leur projet personnel et professionnel. Ils peuvent toutefois lui préférer un stage.

La licence *Droit* a accueilli en 2012-2013 1526 étudiants en L1, 628 en L2 et 697 en L3. En 2011-2012, le taux d'admission en deuxième année était de 34 %, précédemment il avoisinait les 50 %.

Cette licence vise principalement la poursuite d'études dans les masters du domaine *Droit* de l'établissement (entre 79 % à 89 % des diplômés) mais également d'autres universités. Les insertions professionnelles directes à l'issue de la licence semblent peu nombreuses.

Elle propose également une filière d'excellence dénommée « collège de droit » à certains étudiants en première et deuxième années qui leur permet au travers d'exercices supplémentaires et de conférences d'obtenir un Diplôme d'Université. De plus, compte tenu des spécificités de l'établissement (droit, économie, gestion et santé), une passerelle spécialisée est organisée au bénéfice des étudiants ayant obtenu leur première année commune aux études de Santé (PACES) sans obtenir le concours. Celle-ci leur permet d'intégrer directement la licence *Droit* en deuxième année. Cette possibilité est reconnue également aux étudiants de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs pédagogiques de la licence mention *Droit* se présentent de manière très classique en permettant l'acquisition des connaissances disciplinaires et méthodologiques propres au secteur juridique. Elle se propose, compte tenu d'une spécialisation progressive, équilibrée, de fournir le socle nécessaire à la poursuite en master du même secteur. Il en résulte toutefois une ouverture faible au-delà des disciplines connexes au droit. Ainsi, par exemple, si l'enseignement des langues est présent, il représente un volume horaire relativement faible (20h de TD par an). La structure pédagogique, compte tenu du large choix d'options, manque parfois de lisibilité, d'autant que les choix effectifs des étudiants ne sont pas présentés. Les modalités de contrôle des connaissances apparaissent très traditionnelles, centrées sur le contrôle continu dans le cadre des travaux dirigés (disciplinaires) et des examens terminaux écrit ou oraux. En conséquence, la démarche pédagogique permettant l'acquisition des compétences semble peu présente. De même que la cohérence dans la répartition des crédits ne s'appuie que peu sur la notion de charge de travail personnel. Les dispositifs en la matière s'ils existent ne sont pas ou peu quantifiés.

A l'inverse, les dispositifs d'évaluation de la formation par les étudiants, sous l'impulsion de l'établissement, sont organisés de manière cohérente, et font l'objet d'une réception de la part des structures de gouvernance de cette licence.

En conséquence, du point de vue pédagogique, la licence *Droit* par une approche très traditionnelle fait convenablement écho aux objectifs affichés. Elle néglige toutefois assez largement la logique d'ouverture et de se projeter dans une démarche centrée sur les compétences en cohérence avec les ECTS.

Hormis le tutorat qui est organisé de manière réfléchi et selon des modalités différenciées, les dispositifs d'aide à la réussite ont une présence assez faible et sont peu décrits dans leurs modalités et leurs effets. Alors même que l'échec, particulièrement récurrent chez certaines catégories de bacheliers (technologiques et professionnels), semble caractériser cette licence. De même, les effets du tutorat ne sont pas quantifiés. L'unité d'apprentissage à la recherche documentaire (12h TD) n'intervient qu'à partir de la deuxième année sans que cela ne soit ni expliqué, ni justifié.

Il existe cependant un dispositif au niveau de l'établissement, mis en œuvre par le SCUAIOP, « Réagir, Rebondir, Réussir » pour les étudiants de L1 en difficulté. Il consiste en un bilan individualisé débouchant soit sur la poursuite dans la même mention ou sur une réorientation. Mais le dossier relève qu'il est très peu utilisé sans que ses effets soient véritablement quantifiés. Il en va de même de passerelles permettant d'accueillir des étudiants en cours de licence *Droit* qui sont qualifiées de possibles sans être quantifiées. Cette interrogation se pose également, s'agissant du dispositif d'accueil des « reçus-collés » des étudiants issu de la PACES ou des CPGE.

Les dispositifs d'accueil des étudiants présentant des contraintes particulières, tout en demeurant classiques et organisés au niveau de l'établissement, sont bien structurés. Il existe ainsi, par exemple, un tutorat spécifique pour les étudiants handicapés dans le cadre d'un dispositif « handiversité ».

La mobilité internationale des étudiants est favorisée en L3 compte tenu de l'existence d'un bureau des Relations internationales au sein de l'UFR confié à un enseignant-chercheur disposant de moyens administratifs. La sélection s'effectue sur dossier universitaire, après un test de langue et l'analyse des motivations de l'étudiant. Les flux sont connus et parfaitement quantifiés. L'ensemble révèle un véritable volontarisme en la matière.

Ainsi, le bilan des dispositifs d'aide à la réussite demeure mitigé, dans la mesure où certains aspects sont négligés alors même que des difficultés sont constatées tandis que d'autres ne sont pas quantifiés dans leurs effets.

Bien que des dispositions soient prévues, l'insertion professionnelle n'apparaît pas comme le cœur de cette mention de licence au profit d'une logique de poursuite d'études en master du secteur. Ainsi, par exemple, en troisième année une unité obligatoire (25h en présentiel) permet aux étudiants d'affiner leur projet personnel et professionnel, par l'intermédiaire d'un dossier donnant lieu à soutenance et notation. Les étudiants peuvent lui préférer un stage de 2 semaines en entreprise qui donne lieu à un rapport qui est évalué.

La mention ne présente, par ailleurs, aucun élément assurant la préparation à la poursuite d'études vers les licences professionnelles juridiques qui existent pourtant au sein de l'établissement.

Les insertions professionnelles sont faibles (En 2012-2013, 4 insertions connues sur un total de 441 reçus). De même que le sort des sortants non diplômés est inconnu des structures de pilotage. Finalement l'insertion professionnelle n'apparaît pas comme une véritable préoccupation au profit d'une logique de poursuite d'études de sorte que de nombreux points en la matière sont totalement négligés.

L'équipe pédagogique fait écho à la structure pédagogique de la licence. Le pilotage de la mention est, quant à lui, assuré par des structures nombreuses et complexes. Le conseil de perfectionnement comprend le doyen, les vice-doyens, des enseignants-référents par année d'études et un représentant étudiant mais aucun professionnel du secteur. Il assure à la fois une fonction prospective et concrète pour remédier à d'éventuelles difficultés mises en lumière par les évaluations par les étudiants. Son rythme de réunion est annuel (en juin). Toutefois, ses propositions doivent être adoptées en conseil d'UFR. Des commissions pédagogiques spéciales sont également parfois désignées. Les présidents de jury sont choisis afin d'assurer une continuité dans le temps. Les conseils de section sont également consultés en matière pédagogique. Il résulte de la stratification de ces structures une forme de complexité que n'éclaircit pas le dossier faute de préciser les interactions entre ces structures. De même que la dimension de la relation avec l'établissement n'est que faiblement prise en compte. En atteste la logique de l'autoévaluation qui apparaît comme la pierre angulaire au niveau de l'Université et qui a été réalisée au niveau de la mention par un groupe constitué du Doyen, par ailleurs responsable de la formation et porteur du dossier, de trois enseignants-chercheurs et du responsable administratif adjoint.

Ainsi, si les structures existent et fonctionnent, leur complexité ainsi que la faible utilisation de certains outils de perfectionnement continu (autoévaluation, fiche RNCP...) laissent une impression d'inachevé en la matière.

- Points forts :

- La bonne maîtrise et l'utilisation des outils d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- L'intégration dans la maquette d'une unité obligatoire centrée sur le projet personnel étudiant à un niveau pertinent (semestre 6).
- L'effort de promotion et la réussite en matière de mobilité internationale des étudiants.
- Le tutorat différencié, conçu de manière réfléchié comme un véritable outil d'accompagnement des étudiants.
- Le dispositif d'accompagnement en faveur des meilleurs étudiants au travers du « Collège de droit ».

- Points faibles :

- La faible place des enseignements d'ouverture révélant des choix pédagogiques peu innovants.
- L'absence d'enseignements de mise à niveau malgré l'échec récurrent de certaines catégories de bacheliers et une évaporation forte en première année ainsi qu'un taux de réussite globalement faible.
- La complexité des structures de pilotage dont les interactions sont peu ou pas décrites concrètement.
- L'absence d'une véritable appropriation de la logique compétence ainsi que des crédits.
- La complexité de la structure pédagogique en raison de très nombreuses options.
- La place limitée des enseignements en langues (20h par an).

- Recommandations pour l'établissement :

A l'avenir, une réflexion pourrait être menée par les structures de pilotage afin de s'approprier l'expression et la validation des compétences apportées aux étudiants par la formation, notamment les compétences additionnelles. De même que le rôle respectif des différentes structures de pilotage pourrait être plus détaillé, notamment quant à leurs interactions, y compris avec l'Université.

Il semble également souhaitable que soit amorcée une démarche en matière de mise à niveau et/ou de réorientation pour lutter contre l'échec quasi systématique des bacheliers technologiques et professionnels. Ce qui pourrait également éviter la forte évaporation en première année. Cela pourrait être de nature à améliorer la réussite globale des étudiants. Une plus large ouverture, au-delà des matières connexes au droit, apparaît comme une piste trop largement inexplorée à ce jour. Ce qui favoriserait, sans doute, la réorientation des étudiants. Une réflexion sur la place des langues pourrait être également menée.

La structure pédagogique gagnerait en lisibilité en s'appuyant sur une logique raisonnée en matière de répartition des ECTS, faisant écho à la charge de travail personnel. La différenciation des parcours étudiants en fonction des nombreux choix d'options pourrait également être mieux quantifiée et analysée.



# Observations de l'établissement



## Evaluation des diplômes

### Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université Montpellier 1 – UM1

Mention : Droit

Domaine : Droit économie gestion

Demande n° : LI-S3LI150009193

#### Observations sur la mention :

Enseignements de langue : le rapport souligne un volume horaire relativement faible. En effet, si 20h de cours par an peut apparaître insuffisant, ce nombre restreint s'explique par un effectif très important d'étudiant en licence (près de 3000 pour la seule licence en droit). Les contraintes matérielles et financières rendent impossible une offre de formation plus nourrie en la matière.

Afin de pallier à ce nombre insuffisant d'enseignement de langue, le département des langues juridiques propose des diplômes universitaires (DU) en anglais et en espagnol juridique permettant d'approfondir les connaissances.

Absence de logique d'ouverture : la licence en droit n'est pas conçue comme une licence généraliste mais comme une formation permettant l'acquisition des connaissances fondamentales juridiques. Elle offre en effet peu de place aux autres disciplines (même si un certain nombre de passerelles existent) mais cela résulte d'un choix pédagogique de la composante dont l'objectif est de préparer aux futurs métiers juridiques. Par ailleurs, l'offre de formation de licence réunit les enseignements des 4 disciplines du CNU (01, 02, 03 et 04). Les enseignements optionnels offrent également une ouverture permettant d'approfondir la culture générale des étudiants (plusieurs cours d'histoire du droit, introduction à la science politique, cours de philosophie juridique, cours des idées politiques, histoire des idées européennes, économie politique, comptabilité).

Dispositifs d'aide à la réussite : le rapport indique leur présence assez faible, notamment concernant l'échec récurrent de certaines catégories des bacheliers (professionnels et technologiques) ne possédant pas de prérequis nécessaires au cursus juridique. Un nombre très important des étudiants en L1 (plus de 1500) ainsi que les contraintes matérielles et d'encadrement rendent impossible un suivi individuel. Les étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique et professionnel



abandonnent dans la quasi-totalité des cas la faculté au cours de trois premières semaines et se présentent rarement aux séances de tutorat.

Complexité de la structure pédagogique : l'offre de formation pour le prochain contrat quinquennal tente de limiter les nombreuses options proposées, notamment en première année. Désormais, tous les cours sont obligatoires en L1.

Complexité des structures de pilotage : l'UFR Droit et l'équipe pédagogique de Licence vont mettre en place des structures adéquates. Un Conseil de perfectionnement par mention sera mis en place en simplifiant sa structure et son fonctionnement.

Fait à Montpellier

Le Président de l'Université Montpellier 1

Philippe AUGÉ

